

Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2023

Le samedi 30 septembre 2023 à 12h15, le Conseil Municipal de la commune de Mâron, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie de Mâron sous la présidence de M. Gilbert BLANC, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 26/09/2023

Nombre de conseillers : en exercice : 10/ présents : 06 / votants : 10

Présents : M. Gilbert BLANC, Mme Corinne BERNARD, M. Jean-Gilles LAFARCINADE, M. Éric FRESNEAU, Mme Angélique COCLIN, M. Daniel PILLET.

Excusés : M. Guilhem de TARLÉ (pouvoir à M. Gilbert BLANC), Mme Claire de TARLÉ (pouvoir à Mme Corinne BERNARD), M. Aurélien VARVOU (pouvoir à M. Jean-Gilles LAFARCINADE), Mme Agnès PERROT (pouvoir à Mme Angélique COCLIN).

Secrétaire de séance : Mme Corinne BERNARD

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2023
- 2 - Tarif de location du droit de chasse dans les bois communaux
- 3 - Communication

1 - Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2023

Le procès-verbal est approuvé à 9 voix pour et 1 voix contre.

2 - DCM 2023-37 : Tarif de location du droit de chasse dans les bois communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande des chasseurs, il convient de revoir le tarif de location du droit de chasse dans les bois communaux pour l'année 2023/2024.

Le nombre de chasseurs a diminué, sept au lieu de dix, et ils ont eu une forte augmentation de leurs frais annexes (fédération et assurance). La participation financière de chaque chasseur, est donc en augmentation par rapport aux années précédentes et ne correspond plus aux tarifs de chasse dans des bois communaux.

M. Jean-Gilles LAFARCINADE précise que le montant sera réévalué chaque année en fonction du nombre de chasseurs et de leurs frais annexes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à sept voix pour et trois voix contre :

- Abroge la délibération n° 2023-17 en date du 4 avril 2023,
- Fixe le tarif de location du droit de chasse dans les bois communaux pour la saison 2023/2024 à **1 500 €**.

M. Gilbert BLANC clôture la séance du conseil à 12h45.

Affiché et publié le 18 novembre 2023

Le Maire,
Gilbert BLANC

La secrétaire de séance,
Corinne BERNARD

